



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 3 mars 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

### **Première période de questions**

Les douze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Carte de crédit de la Ville;
- Modification à la zone C2-06;
- Code d'éthique.

**2014-058**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

39. École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Appui;
40. École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Génies en herbe;
41. Colloque du Carrefour action municipale et famille;
42. Embauche d'un inspecteur des bâtiments par intérim.

## ***Procès-verbaux***

**2014-059**

### **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2014**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2014 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2014.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

## ***Réglementation***



**2014-060**      ***Règlement adoptant le plan d'urbanisme - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Vincent Roy donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement adoptant le plan d'urbanisme*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

**2014-061**      ***Règlement sur les permis et certificats - Avis de motion***

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis qu'elle-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement sur les permis et certificats*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

**2014-062**      ***Règlement de zonage - Avis de motion***

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement de zonage*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

**2014-063**      ***Règlement de lotissement - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Roger Noiseux donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement de lotissement*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

**2014-064**      ***Règlement de construction - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement de construction*.

Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.

**2014-065**      ***Adoption du projet de Règlement adoptant le plan d'urbanisme***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement adoptant le plan d'urbanisme* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sur ce règlement soit tenue le 31 mars 2014 à 18 h à l'hôtel de ville.

**2014-066 Adoption du projet de *Règlement sur les permis et certificats***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement sur les permis et certificats* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sur ce règlement soit tenue le 31 mars 2014 à 18 h 10 à l'hôtel de ville.

**2014-067 Adoption du projet de *Règlement de zonage***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement de zonage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sur ce règlement soit tenue le 31 mars 2014 à 18 h 5 à l'hôtel de ville.

**2014-068 Adoption du projet de *Règlement de lotissement***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement de lotissement* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sur ce règlement soit tenue le 31 mars 2014 à 18 h 5 à l'hôtel de ville.

**2014-069**

**Adoption du projet de *Règlement de construction***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement de construction* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sur ce règlement soit tenue le 31 mars 2014 à 18 h 10 à l'hôtel de ville.

**2014-070**

**Adoption du second projet de *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a été tenue le 24 février 2014;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-071**

**Adoption du *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du 3 février 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### **Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**M. André Claveau se retire de la table du conseil municipal.**

**2014-072**

**Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi - Appui**

CONSIDÉRANT que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a, entre autre, pour objectif de bannir l'enfouissement de la matière organique putrescible à compter de 2020;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi a élaboré un projet de biométhanisation des matières organiques;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi a déposé une demande de financement en 2011 en vertu du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage peut financer jusqu'à 66,6 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a modifié unilatéralement ses critères de financement en 2013;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs veut appliquer ses nouveaux critères de financement même si le projet a été déposé sous l'ancien Programme;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet est sérieusement compromise s'il est financé selon les nouveaux critères au lieu des anciens;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie le projet de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi et demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de



la Faune et des Parcs d'accepter le projet de biométhanisation et d'accorder une aide financière de 66,6 %.

**M. André Claveau revient à la table du conseil municipal.**

**2014-073 Servitude à Hydro-Québec et Bell Canada**

Document : Projet d'acte de M<sup>e</sup> Diane Lépine, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de céder une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur les lots 4 355 759 et 5 027 258 du cadastre officiel du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**Finances municipales**

**2014-074 Québec Entreprise - Achat de publicité**

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète un espace publicitaire de deux pages dans l'édition 2014 de la revue Un maire une Ville et deux pages dans la revue Québec Entreprise, au coût de 5 000 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-341.

**2014-075 Travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues - Paiement 18**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 19 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 18 des travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues à la compagnie Nordmec Construction inc. au montant de 15 309,91 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 1 479,54 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2014-076 Demande de subvention pour l'entretien de la piste cyclable (route verte) - Année 2014**

Document : Dossier de la trésorière daté du 3 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy





ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande au ministère des Transports du Québec une subvention pour l'entretien de la piste cyclable mesurant 6,17 kilomètres sur piste et 1,847 kilomètre sur chaussée désignée.

QUE la Ville de Farnham confirme que l'accès à la piste cyclable sur son territoire est libre et gratuit.

QUE M<sup>me</sup> Julie Laguë soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**2014-077 Comptes à payer**

Documents : Listes de chèques datées du 27 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 449 167,76 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 329 487,63 \$.

**2014-078 École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Contribution à la remise des bourses**

Document : Lettre de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand datée du 27 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le versement de trois bourses de 250 \$ chacune, dans le cadre de la remise des bourses 2014 pour les finissants du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand, à être remises à des résidents de Farnham.

QUE M. Josef Hüsler, M<sup>me</sup> Pauline Mercier et MM. André Claveau et Vincent Roy soient présents le 20 juin 2014 lors de cette remise.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2014-079 Coopérative jeunesse de services - Contribution financière**

Document : Lettre du Carrefour jeunesse emploi datée du 14 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi pour l'édition 2014 de la Coopérative jeunesse de services de Farnham.

QU'en contrepartie, les étudiants du Carrefour jeunesse emploi de Farnham devront effectuer des heures de travaux pour la Ville de Farnham équivalentes à cette valeur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2014-080 Obtention d'une carte de crédit**



Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise M. Michel Phaneuf, directeur du Service des travaux publics, à détenir une carte de crédit Visa de la Ville de Farnham.

QUE M<sup>me</sup> Josianne Monty et/ou M<sup>me</sup> Denise Thibeault soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

**2014-081 Utilisation du fonds de roulement**

Documents : Dossiers du directeur du Service des travaux publics daté du 12 février 2014 et du directeur du Service de traitement des eaux daté du 7 février 2014.

CONSIDÉRANT les projets réalisés et à réaliser en 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement des dépenses suivantes le sera par le fonds de roulement et remboursées sur une période de trois ans :

Projet	Montant budgété
Achat d'un véhicule pour le Service des travaux publics	24 000 \$
Contrôleur de chlorateur SFC-PC	5 501,55 \$
Achat de deux pompes doseuses à diaphragmes pour polymère	14 245,40 \$
Plomberie spécialisée, vanne de relâche et de contre-pression	1 583,20 \$
Plomberie et électricité générale - Service de traitement des eaux	2 000 \$

QUE le conseil municipal décrète que le financement de la dépense suivante le sera par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq ans :

Projet	Montant budgété
Achat de compteurs d'eau	106 000 \$

**2014-082 Utilisation du fonds de parcs**

Documents : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 12 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau





ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement des dépenses suivantes le sera par le fonds de parcs :

Projet	Montant budgété
Aménagement du parc Ascah	34 000 \$

### *Ressources humaines*

**2014-083      Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 23 janvier 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'embauche M. Mark Fontaine à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics à compter du 20 décembre 2013 pour une période maximale de dix-sept semaines, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2014-084      Démission d'une inspectrice des bâtiments**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Pascale Gagnon-Boucher datée du 17 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M<sup>me</sup> Pascale Gagnon-Boucher, au poste d'inspectrice des bâtiments effective à compter du 8 mars 2014.

QUE des remerciements soient transmis à M<sup>me</sup> Gagnon-Boucher pour les services rendus à ce poste depuis le 14 mars 2011.

**2014-085      Démission d'une inspectrice des bâtiments**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Pascale Benoit datée du 27 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M<sup>me</sup> Pascale Benoit, au poste d'inspectrice des bâtiments effective à compter du 27 février 2014.

QUE des remerciements soient transmis à M<sup>me</sup> Benoit pour les services rendus à ce poste depuis le 4 juin 2013.

### *Travaux publics*

**2014-086      Travaux de pavage 2013 - Réception provisoire**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 février 2014.



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal procède à la réception provisoire des travaux de pavage 2013 en date du 18 février 2014.

QUE la retenue de 5 %, soit la somme de 43 558,89 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Construction DJL inc.

**2014-087 Travaux de pavage 2013 - Libération de retenue spéciale**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal procède à la libération de la retenue spéciale.

QUE la somme de 32 761,48 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Construction DJL inc.

**Traitement des eaux**

**2014-088 Bilan de la qualité de l'eau potable 2013**

Le bilan de la qualité de l'eau potable 2013 est déposé.

**Services techniques et développement**

**2014-089 Réception finale de la rue des Poiriers, phase 1**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 3 février 2014.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été effectuée le 5 décembre 2011 (résolution 2011-599);

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à la réception finale des travaux d'infrastructures de la rue des Poiriers, phase 1 (lot 4 871 649 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture de cette rue des Poiriers (lot 4 871 649 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, du lot 4 871 649 du cadastre du Québec.

QUE l'étude Les notaires Ménard et Paquette inc. soit mandatée afin de procéder à cette transaction.

QUE le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents en lien avec cette résolution.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

**M. André Claveau se retire de la table du conseil municipal.**

2014-090

**Compensation de milieu humide (Intervention en marécage) - Secteur du boulevard Industriel**

CONSIDÉRANT les travaux de construction de la route de contournement et du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont mené à la destruction d'un milieu humide d'une superficie de 2,26 ha.;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham s'engage :

- À avoir complété le processus de modification de zonage visant à attribuer aux secteurs offerts en compensation, une affectation de « conservation »; et ce dans un délai de dix-huit mois suivant l'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;
- À appliquer un zonage conservation à une superficie de terrain composée à part égale de milieux terrestres et de milieux humides (marais, marécage et/ou tourbière) d'une superficie minimale de 4,52 ha. situé sur la propriété de la Ville de Farnham et composée des lots 4 355 766 et 4 354 216 du cadastre du Québec dans les six mois suivant l'émission du certificat d'autorisation pour la destruction du milieu humide situé sur les lots 4 446 777, 4 446 770 et 4 446 767.
- Fournir un plan précisant les limites des milieux humides et terrestres visés au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans les six mois suivant l'émission du certificat d'autorisation.

**M. André Claveau revient à la table du conseil municipal.**

***Service des loisirs, culture et tourisme***

2014-091

**Fermeture temporaire de rues**

Document : Dossier de la coordonatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire des rues suivantes :

Rue	Période	Événement
Saint-André, rue (entre les rues Dollard Est et Couillard)	23 juin 2014 8 h à minuit	Fête nationale



Rue	Période	Événement
Hôtel-de-Ville, rue de l' (entre les rues Principale Est et Saint-Joseph)	8 juillet 2014 11 h à 23 h	Mardi Show
Hôtel-de-Ville, rue de l' (entre les rues Principale Est et Saint-Joseph)	22 juillet 2014 11 h à 23 h	Mardi Show
Hôtel-de-Ville, rue de l' (entre les rues Principale Est et Saint-Joseph)	5 août 2014 11 h à 23 h	Mardi Show
Yamaska Est, rue (entre les rues John-Bowker et McCorkill)	6 décembre 2014 8 h à 22 h	Noël aux flambeaux

**2014-092 Fête nationale 2014 - Permis de vente de boissons alcoolisées**

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées le 23 juin 2014 au parc Roch-Bourbonnais de 8 h à minuit.

QUE M<sup>me</sup> Roxanne Roy-Landry, coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander le permis nécessaire à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

**2014-093 Centre de la nature - Mandat**

Document : Dossier du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate M<sup>me</sup> Chantal Brodeur, architecte, pour la préparation des plans et devis du nouveau bâtiment à être construit au Centre de la nature, au coût de 14 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

**2014-094 Blues de Farnham**

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 février 2014.

CONSIDÉRANT que les bilans annuels du Blues de Farnham démontrent que celui-ci attire peu de visiteurs;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham transforme le Blues de Farnham en un événement d'une journée de spectacles gratuits grand public.



QUE cet événement soit désigné sous l'appellation « Farnham en fête ».

### Représentation

**2014-095 Organisme de bassin versant de la Yamaska - Assemblée générale annuelle**

Document : Courriel de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham désigne M. André Claveau afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska le 20 mars 2014 à Acton Vale au coût de 30 \$.

QUE les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

### Ajouts

**2014-096 École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Appui**

Document : Lettre de M. Pierre Desnoyers datée du 27 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appui la démarche de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand à l'effet de nommer le terrain de football « Terrain Ross-Lemke ».

**2014-097 École secondaire Jean-Jacques-Bertrand - Génies en herbe**

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham inscrive une équipe au tournoi de Génies en herbe de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand, au coût de 80 \$.

QUE cette équipe soit formée d'élus et/ou d'employés de la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-639.

**2014-098 Colloque du Carrefour action municipale et famille**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M<sup>me</sup> Pauline Mercier à assister au colloque du Carrefour action municipale et famille les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014 à Victoriaville au coût de 310 \$.



QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

2014-099

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

**Embauche d'un inspecteur des bâtiments par intérim**

CONSIDÉRANT le congé de maternité de M<sup>me</sup> Jennika Rodrigue-Lacasse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de M<sup>me</sup> Rodrigue-Lacasse durant son absence;

CONSIDÉRANT la démission de M<sup>me</sup> Pascale Benoit;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham M. Ronald Sauriol à titre d'employé temporaire au poste d'inspecteur des bâtiments, à compter du 5 mars 2014 et ce, jusqu'au retour de M<sup>me</sup> Jennika Rodrigue-Lacasse à son poste.

QUE les conditions d'embauche de M. Sauriol soient celles de la convention collective actuellement en vigueur et qu'elle soit rémunérée selon l'échelon 3 de ce poste.

**Deuxième période de questions**

Les douze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Démission des inspectrices des bâtiments;
- Formation déontologie et éthique;
- Code d'éthique;
- Compensation milieu humide;
- Carte de crédit.

La séance est levée à 19 h 25.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Josef Hüsler  
Maire